

Des nouvelles du paradis

Blog personnel au sujet des Gorges de l'Ardèche et ses environs

Le dauphiné et les chèvres

30 octobre 2011 | Auteur: [patrice](#)

Le quotidien régional [Le Dauphiné](#), sous la plume de Mme Valérie Cibot, publie le 24 octobre 2011 un article : [« Gorges de l'Ardèche : la chèvre ou le bouquetin? L'une est menacée, l'autre pourrait être réintroduit »](#).

Cet article rassemble des réactions recueillies auprès de M. Dominique-Nicolas Jane, secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche et sous-préfet par intérim, ainsi que des commentaires personnels de la journaliste.

Voici les points abordés, suivis de remarques personnelles :

1. « L'Etat ne veut pas éradiquer les chèvres, comme j'ai pu l'entendre » (M. Dominique-Nicolas Jane)

Le [compte-rendu de réunion du 04 juillet 2011](#) indique deux options fermes :

- l'application de l'Art. L211-11 du code rural (qui concerne l'euthanasie des animaux errants)
- le parage des animaux après castration des mâles (ce qui revient à l'éradication du troupeau à moyen terme).

2. Maladies : « Elles ne sont pas suivies, contrairement aux troupeaux, et pourraient donc les décimer » (M. Dominique-Nicolas Jane) .

Les Maires des communes concernées ne retiennent pas cet argument : [« Le risque de contamination avec les troupeaux des éleveurs est inexistant puisqu'ils sont trop éloignés et que les animaux d'élevage étant vaccinés ne risquent d'être contaminés »](#)

3. « Les chèvres, en effet, seraient un « *facteur aggravant* » des accidents de circulation sur la route des gorges »

L'article n'avance aucune statistique d'accident impliquant les chèvres.

4. « On pourrait se diriger donc vers un “*prélèvement*” des chèvres suivi d'une stérilisation avant de leur trouver des “*maisons d'accueil*”. »

Ce n'est pas la solution actuellement envisagée par les Maires, voir le [compte-rendu de la réunion du 03 octobre 2011](#).

L'article se termine par le rappel du secrétaire général sur la responsabilité des Maires en cas d'accident dû à ces chèvres errantes, indiquant qu'il n'intervient auprès des élus que pour leur souligner les conséquences en cas de problème.

(Ces éléments ont été portés à la connaissance du [Dauphiné](#), demandant pourquoi des contre-arguments n'ont pas été apportés ; le journal répond le 03 novembre :

Bonjour,

Avec un peu de retard, ce dont nous nous excusons, voici notre réponse. Vous avez effectivement vu juste, la version web était vraiment incomplète (pour des problèmes techniques indépendants de notre volonté). Elle ne prenait en compte que l'avis du sous-préfet mais ni celui de Michel Nougaret ni celui des maires de la réserve. Pour information, une copie de la page a été envoyée à Michel Nougaret.

Merci d'avance

La rédaction

Article précédent : « [Chèvres : compte-rendu de la réunion du 03 octobre 2011](#) »

Article suivant : [Route touristique des Gorges de l'Ardèche, suite](#). »

Catégories

- [Gorges de l'Ardèche](#)
- [L'affaire des chèvres](#)
- [Saint-Martin-d'Ardèche](#)